

Un récit de doubles standards et de déplacement

Le conflit israélo-palestinien est une lutte profondément enracinée, marquée par des ironies historiques et des injustices contemporaines qui perpétuent un cycle de violence et de déplacement. Cet essai examine quatre thèmes clés : le rôle historique de la Palestine comme refuge pour les immigrants juifs fuyant la persécution nazie, pour ensuite être eux-mêmes déplacés ; l'usage du terrorisme par les paramilitaires sionistes, puis par Israël, tout en qualifiant les autres de terroristes ; les normes des droits humains qui ont permis la création d'Israël, mais qui sont aujourd'hui violées contre les Palestiniens ; et l'injustice du Plan de partition de l'ONU de 1947, suivi de l'expansion illégale d'Israël. Ces thèmes révèlent un schéma de doubles standards, de contradictions morales et de violations légales qui continuent de saper les droits palestiniens et soulignent la nécessité d'une résolution juste.

La Palestine comme refuge, désormais déplacée

Dans les années 1930 et 1940, l'Allemagne nazie a expulsé les Juifs, leur retirant la citoyenneté sous les lois de Nuremberg (1935) et intensifiant la persécution après l'Anschluss de 1938. La conférence d'Évian de juillet 1938, initiée par Franklin D. Roosevelt, n'a pas réussi à offrir un refuge : 32 pays y ont participé, mais seule la République dominicaine et le Costa Rica ont proposé d'accueillir un nombre significatif (100 000 et 200 familles, respectivement), tandis que les États-Unis et le Royaume-Uni ont refusé d'augmenter leurs quotas. Avec peu d'options, de nombreux Juifs se sont tournés vers la Palestine sous mandat britannique, où le Mandat facilitait l'immigration sous la Déclaration Balfour (1917). Entre 1933 et 1939, plus de 120 000 Juifs sont arrivés, et en 1947, la population juive atteignait 33 % (600 000 sur 1,9 million). Dans ce contexte, la Palestine a accueilli et sauvé des réfugiés juifs lorsque la plupart du monde leur tournait le dos.

Aujourd'hui, cette histoire est inversée par le récit sioniste selon lequel « aucun pays ne veut accueillir les Palestiniens ». Depuis l'attaque de Hamas du 7 octobre 2023 et la campagne de représailles d'Israël à Gaza, 1,9 million de Palestiniens (sur 2,1 millions) ont été déplacés, selon les estimations de l'ONU. Human Rights Watch (HRW) qualifie ces actions de transfert forcé, un crime de guerre selon les Conventions de Genève, impliquant des ordres d'évacuation, des attaques sur des zones sécurisées et la destruction de 70 % des logements de Gaza. Des responsables israéliens, comme le ministre des Finances Bezalel Smotrich, ont suggéré une « migration volontaire » pour les Gazaouis, laissant entendre que leur déplacement résoudrait le conflit. Ce récit ignore la diaspora palestinienne de 6 millions dans des pays comme la Jordanie, le Chili et l'Allemagne, et le fait que le blocus israélien et le contrôle des frontières de Gaza (par exemple, le passage de Rafah) empêchent les Palestiniens de partir, et non un manque de volonté internationale. L'ironie est

évidente : Israël, construit en partie par des réfugiés ayant trouvé refuge en Palestine, déplace désormais de force les Palestiniens tout en prétendant que personne d'autre ne les acceptera, violant leur droit de rester dans leur patrie selon le droit international (Déclaration universelle des droits humains, article 13).

La continuité du terrorisme

Les paramilitaires sionistes Irgun et Lehi ont utilisé des tactiques sous le Mandat britannique qui seraient aujourd'hui qualifiées de terrorisme, visant à expulser les Britanniques et à établir un État juif. Irgun, dirigé par Menachem Begin, a bombardé l'hôtel King David en 1946, tuant 91 personnes (41 Arabes, 28 Britanniques, 17 Juifs). Le massacre de Deir Yassin en 1948 par Irgun et Lehi a tué plus de 100 villageois palestiniens, déclenchant une fuite massive et intensifiant la Nakba. D'autres actes incluaient la pendaison en 1947 des sergents britanniques Clifford Martin et Mervyn Paice, des attentats dans des marchés arabes et des attaques internationales comme le bombardement de l'ambassade britannique à Rome en 1946. Lehi a assassiné Lord Moyne en 1944 et le médiateur de l'ONU Folke Bernadotte en 1948, ce dernier peut-être avec l'implication de l'État israélien. Ces actes — visant les civils, semant la peur et poursuivant des objectifs politiques — correspondent aux définitions modernes du terrorisme (Résolution 49/60 de l'Assemblée générale de l'ONU, 1994). Begin, avec une prime de 10 000 £ de la part du MI5, est ensuite devenu Premier ministre d'Israël (1977-1983), fondant le parti Likud, dirigé aujourd'hui par Benjamin Netanyahu.

Depuis lors, Israël a commis des actes reflétant cette violence, souvent présentés comme de l'autodéfense, mais critiqués comme du terrorisme ou des violations du droit international. En 2006, Israël a bombardé l'aéroport international de Beyrouth-Rafic Hariri, ciblant des infrastructures civiles et laissant des milliers de personnes bloquées, ce qui a suscité la condamnation de HRW pour manque de nécessité militaire. En 1973, Israël a abattu le vol 114 de Libyan Arab Airlines, tuant 108 des 113 personnes à bord, un acte jugé illégal par l'Organisation de l'aviation civile internationale (OACI). Israël a également détruit l'aéroport international Yasser Arafat de Gaza en 2001-2002, symbolisant des restrictions plus larges sur les mouvements palestiniens sous le blocus de 2007. Pourtant, Israël qualifie les dirigeants de Hamas de terroristes, les ciblant pour des assassinats — par exemple, Ismail Haniyeh à Téhéran (juillet 2024) et Yahya Sinwar à Rafah (octobre 2024) — tout en ignorant son propre passé. Hamas, désigné comme groupe terroriste par les États-Unis et l'UE, a attaqué des civils israéliens, mais son rôle politique à Gaza et les évolutions de sa rhétorique (par exemple, la charte de 2017) sont ignorés, lui refusant la légitimité obtenue par Begin. Ce double standard — excusant la violence sioniste et israélienne tout en condamnant la résistance palestinienne — perpétue le cycle du conflit.

Droits humains : Permettre à Israël, violer les Palestiniens

Les normes des droits humains qui ont limité les Britanniques sous le Mandat ont permis la création d'Israël, mais ces mêmes normes sont aujourd'hui violées par Israël contre les

Palestiniens. Le Mandat britannique chargeait la Grande-Bretagne de « sauvegarder les droits civils et religieux de tous les habitants de la Palestine », reflétant les premiers principes des droits humains. Face à l'insurrection d'Irgun et Lehi, la réponse britannique était modérée : l'opération Requin (1946) impliquait des arrestations et des couvre-feux, et les militants capturés étaient déportés dans des camps en Érythrée, au Kenya et à Chypre, évitant la destruction massive. L'épuisement après la Seconde Guerre mondiale, la pression internationale (en particulier des États-Unis après l'Holocauste) et les normes émergentes des droits humains ont limité l'usage d'une force disproportionnée. Une réponse plus brutale — semblable à celle d'Israël à Gaza — aurait pu écraser le mouvement sioniste, empêchant l'établissement d'Israël en 1948.

Aujourd'hui, Israël viole ces normes dans son traitement des Palestiniens. Depuis octobre 2023, la campagne d'Israël à Gaza a déplacé 1,9 million de personnes, tué plus de 43 000 et détruit 70 % des logements, des actions qualifiées par HRW de transfert forcé, un crime de guerre. Le blocus de 2007 constitue une punition collective, interdite par l'article 33 de la quatrième Convention de Genève, restreignant l'accès aux produits essentiels. Les assassinats ciblés dans des pays tiers, comme celui de Haniyeh en Iran, violent la souveraineté et soulèvent des préoccupations concernant les exécutions extrajudiciaires selon le droit international des droits humains. L'ironie est profonde : les normes qui ont protégé la population juive dans les années 1940 sont aujourd'hui ignorées, car les actions d'Israël sapent les droits palestiniens à la vie, au mouvement et à l'autodétermination.

Partition injuste, expansion illégale

Le Plan de partition de l'ONU de 1947 (Résolution 181) était intrinsèquement injuste, attribuant 56 % de la Palestine sous mandat (14 100 km²) à un État juif pour une population minoritaire (33 %, 600 000 personnes) qui possédait 7 % des terres, tandis que la majorité arabe (67 %, 1,3 million) recevait 43 % (11 500 km²). Jérusalem devait être une ville internationale. Le leadership juif a accepté le plan comme un pas vers la souveraineté, tandis que le leadership arabe l'a rejeté, arguant qu'il violait l'autodétermination. La guerre civile de 1947-1948 et la guerre arabo-israélienne de 1948 ont vu Israël s'étendre à 78 % de la Palestine (20 770 km²), déplaçant 750 000 Palestiniens (la Nakba), avec des massacres comme celui de Deir Yassin alimentant l'exode.

Ces 56 % n'ont pas suffi à Israël, qui s'est depuis étendu illégalement par l'occupation, les colonies et l'annexion. La guerre des Six Jours de 1967 a vu Israël occuper la Cisjordanie, Gaza, Jérusalem-Est et le plateau du Golan. L'avis consultatif de la CIJ de 2024 déclare cette occupation illégale, citant des violations de l'autodétermination palestinienne par plus de 700 000 colons en Cisjordanie et à Jérusalem-Est, illégaux selon la quatrième Convention de Genève (article 49). Les Palestiniens subissent des expulsions routinières, comme à Sheikh Jarrah, pour laisser place aux colons. L'annexion de Jérusalem-Est par Israël en 1980 comme sa « capitale indivise » est illégale, comme réaffirmé par la Résolution A/RES/ES-10/24 de l'ONU (2024), qui condamne également les colonies et le mur de séparation. Ces actions consolident le contrôle d'Israël, créant des « effets irréversibles » équivalant à une annexion, déplaçant encore plus les Palestiniens et contredisant les principes d'équité du plan de partition.

Conclusion

Le conflit israélo-palestinien est marqué par des ironies historiques et des injustices contemporaines qui révèlent de profonds doubles standards. La Palestine a offert un refuge aux immigrants juifs lorsque le monde les rejettait, mais aujourd’hui, Israël déplace les Palestiniens tout en prétendant que personne ne les acceptera, ignorant son rôle dans leur sort. Les paramilitaires sionistes ont utilisé le terrorisme pour construire un État, et Israël a ensuite commis des actes similaires — bombardant des aéroports, abattant des avions — tout en qualifiant Hamas de terroriste, malgré le passé terroriste de Begin. Les normes des droits humains qui ont permis la création d’Israël sont aujourd’hui violées contre les Palestiniens, comme en témoigne le transfert forcé et le blocus de Gaza. La partition injuste de 1947, suivie de l’expansion illégale d’Israël par les colonies et l’annexion, perpétue ce schéma de déplacement, violent le droit international et les droits palestiniens. Ces contradictions soulignent le besoin urgent de responsabilité et d’une résolution respectant l’autodétermination palestinienne, abordant les griefs historiques et les injustices contemporaines au cœur de ce conflit.